FOULEES DU CAPC 2022

REGLEMENT

 Le C.A.P.C (club d'Athlétisme de la Plaine des Cafres) avec l’aide de la Municipalité du Tampon, organisent le dimanche 24 juillet 2022, une épreuve pédestre sur un tracé de 10 km dénommée :

**FOULEES DU CAPC**

**I) PARTICIPATION** : Cette épreuve est inscrite au calendrier de la Ligue Réunionnaise d’Athlétisme, et est ouverte aux licenciés des catégorie suivantes :

* Cadets Hommes / Femmes
* Juniors Hommes / Femmes
* Espoirs Hommes / Femmes
* Seniors Hommes / Femmes
* Masters 0- 1 – 2 – 3 – 4 -5- 6- 7- 8 …Hommes / Femmes

Et aux non- licenciés.

Le nombre de participants est limité à 300 coureurs

**II) CONDITIONS** : Avant d’engager un coureur, les clubs doivent s’être assurés que chaque concurrent est apte à la pratique de la discipline et possède un certificat médical de non contre-indication à la pratique de ce sport, datant de moins d’un an au jour de la course . La fourniture de la licence à jour sera exigée. Les non-licenciés seront acceptés sous réserve de fournir un certificat médical original ou d’une photocopie certifiée conforme, datant de moins d’un an.

**III) DEPART ET ARRIVEE**: Ils auront lieu au stade du 23ème km à la Plaine des Cafres Départ à 8h00.

**IV) MATERIEL** : Une tenue décente est impérative (débardeur ou tee-shirt).

**V) RAVITAILLEMENT** : Des points de ravitaillement seront installés sur l’ensemble du parcours, selon la réglementation fédérale.

**VI) SECURITE** : L’ensemble du parcours étant ouvert à la circulation, il est demandé aux concurrents d’être prudents en respectant strictement le code de la route.

 -L’épreuve sera encadrée par des officiels pourvus d’un signe distinctif (Exemple: Police Municipale)

 -Le Directeur de la course sera en liaison permanent avec tous ces services.

 -Des signaleurs en possession de l'arrêté préfectoral et munis d'un gilet sont placés à chaque intersection de façon à signaler aux autres usagers de la route le passage de la course.

 -La sécurité médicale est assurée par un médecin et de 1 ambulances privée.

-Une voiture ouvreuse suivie de motos et/ou de vélos, préviendra le public de l'arrivée de la course.

-La fermeture de la course sera assurée par une ambulance .

**-**Les coureurs à pieds devront en permanence emprunter le côté droit de la chaussée.

**VII) DROIT D’INSCRIPTION** : Les inscriptions devront parvenir à : [www.sportpro.re](http://www.sportpro.re)

**Participation à la course est de 12 € pour les licenciés et de 14 € pour les non-licenciés.**

**Informations complémentaires sur les sites suivants :** [www.caplainedescafres.re](http://www.caplainedescafres.re) **ou** [www.sportpro.re](http://www.sportpro.re)

**VIII) REMISE DES DOSSARDS** : La date et le lieu de la remise des dossards seront précisés ultérieurement

**IX) CLASSEMENT ET RECOMPENSES** :

Récompenses aux trois premiers de chaque catégorie Hommes et Femmes, licenciés et non-licenciés.

Des primes seront attribuées aux trois premiers du classement scratch Hommes et Femmes

Un tee-shirt sera remis à chaque concurrent.

X) DROITS A L’IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l’image pendant toute la durée de la manifestation (avant-course, durant l’épreuve, remise des récompenses etc…), comme il renonce à tout recours à l’encontre de l’organisateur et de ses partenaires agréés pour l’utilisation faite de son image. Aucune image, aucune photographie et aucun film ne pourront être commercialisés sans l’accord du Club d’Athlétisme de la Plaine des Cafres, organisateur de la manifestation.

**X) RECLAMATION** : Toutes réclamations devront être faites au Directeur de la compétition, au plus tard 15 (quinze) minutes après l’arrivée du dernier concurrent. Celles-ci seront examinées par la Commission d’Organisation agrandie du Chef Chronométreur, et de la Commission Running de la Ligue Réunionnaise d’Athlétisme

L’Organisation décline toute responsabilité en cas d’accident, de vol et de non-respect du présent règlement.

 **La Présidente**

 **Marlène CHANE-SEE-CHU**